

Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 3 décembre 2012 Commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse » Séance du 19 octobre 2012 Association « La Faïencerie - Théâtre de Creil » - conseil d'administration -

22 désignation des membres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M.SZPIRKO	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M GRIMBERT,	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Mme PORAS,	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. TAHI
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ASSAMTI Mme OYONO Mme RIFFAULT M. VARLET

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
-	Nombre de conseillers en exercice	39
-	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	35

Rapport de présentation :

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

L'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » a pour but de participer aux missions culturelles et d'intérêt général qui lui sont confiées par la Ville de Creil, les villes conventionnées et les organismes financeurs ayant signé une convention avec la Faïencerie ; d'affirmer la Faïencerie comme lieu de production artistique ; d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques ; de participer à une action de développement culturel ; de faciliter l'expression culturelle des associations partenaires.

L'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » souhaitant favoriser la participation de ses partenaires a modifié ses statuts et son règlement intérieur.

En conséquence et en conformité avec ces documents, la Ville de Creil doit désigner, au sein de son conseil municipal, 2 représentants titulaires et 2 suppléants, appelés à siéger au conseil d'administration.







Pour le groupe Creil l'Audacieuse, les candidats proposés sont : Membres titulaires :

- Gallia BASMAISON,
- Danièle CARLIER

Membres suppléants :

- Mathilde BOUKHELIF,
- Jean-Paul LEGRAND

Pour le groupe avec Creil pour tous, les candidats proposés sont. Membre titulaire

Brahim BELMHAND

Membre suppléant :

Anne-Marie FEVRIER

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu les statuts de l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil », en date du 28 juin 2012,

Vu le règlement de « La Faïencerie-théâtre de Creil,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse », en date du 19 octobre 2012 Considérant, qu'il convient, conformément aux statuts et au règlement de l'Association de désigner, au sein du conseil municipal, 2 titulaires et 2 suppléants appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'association.

Le groupe Rassembler pour réussir Creil ne participe pas aux votes.

Vote ordinaire

Votants: 33 Pour: 33

Pour: 33 Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1 : de rapporter la délibération n° 3t en date du 28 avril 2008.

Vote à bulletins secrets

Votants: 33

Ont obtenu:

G. BASMAISON 26 voix M. BOUKHELIF 26 voix B. BELMHAND 7 voix JC. CABARET 1 voix D. CARLIER 26 voix JP. LEGRAND 26 voix AM.FEVRIER 6 voix S. LEFEVRE 1 voix







Décide :

Article 2 : de désigner :

- Gallia BASMAISON
- Danièle CARLIER

Membres titulaires du conseil d'administration.

- Mathilde BOUKHELIF
- Jean-Paul LEGRAND

Membres suppléants du conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 05·12.12.

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 07 - 12 - 12

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document

Creil, le .1/1/2/12.... Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Senvices Philippe Raluy Maire de Creil Conseiller général de l'Oise









